

A VIVE ALLURE

SAS au capital de 15 000 euros

**Siège social : 18 rue de la Fraternité
47300 Villeneuve-sur-Lot
RCS Villeneuve-sur-Lot 530 143 312
SIRET N° : 530 143 312 00011**

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2011

L'an deux mille onze, le 3 novembre à dix heures, les associés de la SAS A Vive Allure se sont réunis au siège sur convocation faite par le président.

SONT PRESENTS :

- | | |
|---|----------------------------|
| - Monsieur Jean-Pierre Pilleul, associé,
Propriétaire de 750 actions (numérotées de 1 à 750) | 750 ACTIONS |
| - Monsieur Jacky Dorthé, associé,
Propriétaire de 750 actions (numérotées de 751 à 1500) | 750 ACTIONS |
| TOTAL DES PARTS REPRESENTEES, CI | <u>1500 ACTIONS</u> |

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacky Dorthé en sa qualité de président.

Le Président constate que la totalité des actions étant représentées, l'Assemblée est régulièrement constituée pour délibérer valablement.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de la date de clôture des comptes annuels
- Modification des statuts

Le Président donne ensuite lecture des raisons de ces modifications.

Notre société immatriculée depuis le 16 février 2011 n'a réellement débuté son activité que le 1^{er} juin de la même année. Si nous laissons inchangée la date de clôture, l'exercice portera sur 7 mois seulement, ce qui ne donnera pas une vision réelle de l'activité de l'entreprise. Il semble donc préférable de clore l'exercice le 30 juin de chaque année.

Cette lecture terminée, il déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour sus rappelé :

PREMIERE RESOLUTION.

L'assemblée Générale approuve la modification de la date de clôture de l'exercice.
Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

 JPP

DEUXIEME RESOLUTION.

L'Assemblée Générale décide de modifier comme suit l'article 5 des statuts pour tenir compte de la modification de composition du capital social :

ARTICLE 5. EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1er juillet et se termine le 30 juin de chaque année. Par exception, le premier exercice débutera à compter de l'immatriculation de la société au registre du commerce et se terminera le 30 juin 2012.

Les opérations prévues à l'article 24 seront rattachées au premier exercice social.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION.

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur des présentes pour effectuer toutes les formalités.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

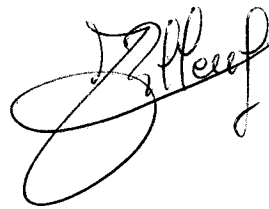
A 12h00, rien n'étant plus à l'ordre du jour, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par le président et tous les associés.

Mr Jacky DORTHE, président associé

A stylized signature in black ink, consisting of a horizontal line with a large, sweeping loop above it and a small vertical stroke at the end.

Mr Jean-Pierre PILLEUL, associé

A stylized signature in black ink, featuring a large, circular loop on the left and a series of smaller, connected loops on the right.